



Association ARCA  
170, Chemin du Petit Bois  
34800 CANET  
Tél. 06 61 74 74 45  
<http://arca-asso.org>

**Monsieur le Maire  
Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Hôtel de Ville**

**34800 Canet**

Canet, le 19 décembre 2008

**Objet : Journées TOTAL FESTUM 2009**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de notre dernier entretien, Monsieur le Maire de Canet a renié les termes de sa lettre du 25 novembre 2008, en refusant catégoriquement de donner suite à notre demande d'un accord de principe quant à l'organisation de cette manifestation, document nécessaire à la constitution du dossier destiné au Conseil Régional. Nous notons, de ce fait, qu'il s'agit également d'un refus à la population.

Nous lui donnons acte de cette dérobade et ne manquerons pas de faire état de son obstruction à la réalisation de ce projet, en toute occasion qui nous sera donnée.

Nous tenons également à formuler nos observations sur les prétextes invoqués par Monsieur le Maire, pour tenter de justifier son attitude.

**1 – Monsieur le Maire considère que la municipalité n'a pas à apporter une quelconque considération à un projet porté par une association d'opposition.**

Cette nouvelle discrimination à l'égard de notre association, est pour le moins en contradiction avec la déclaration de notre Maire dans son "EDITION SPECIALE ELECTIONS MUNICIPALES" du bulletin municipal, à savoir :

***"Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, je suis le Maire de tous les Canétois, et à ce titre, et faisant fi des remous occasionnés par la campagne électorale, j'entends me préoccuper du bien être et de la qualité de vie de tous mes administrés, quels qu'ils soient, et quoi qu'ils pensent."***

Les adhérents de notre association sont des citoyens à part entière. Leurs droits d'opposition politique et d'expression, sont inscrits dans notre Constitution et rien n'autorise la municipalité à sanctionner l'exercice de ces droits, au seul motif qu'ils vous dérangent.

**2 – Monsieur le Maire estime que lui-même et les membres du Conseil Municipal ont "mieux à faire que perdre du temps sur un tel projet".**

Indépendamment du fait que la municipalité n'est en rien engagée au-delà d'un simple accord de principe, cette posture est un déni de vos promesses électorales, parmi lesquelles Monsieur le Maire proclamait un "**Soutien permanent de la municipalité aux différentes associations**", en précisant sa volonté de "**Soutenir des projets culturels et d'animation portés par les associations**".

Au cas où Monsieur le Maire aurait malencontreusement perdu le souvenir de son programme électoral, du fait de ses multiples activités au service de la population, nous en tenons un exemplaire original à votre disposition.

**3 – Monsieur le Maire invoque les congés, les absences et la charge de travail du personnel.**

Pourtant, dans sa lettre du 25 novembre 2008, il déclare vouloir successivement saisir de cette demande parfaitement anodine, la Commission des Adjointes, une réunion de travail du Conseil Municipal et finalement la réunion officielle du même Conseil.

Il est évident que la somme des énergies et des moyens déployés dans cette procédure dilatoire, aurait été **très largement** supérieure au travail, pourtant considérable, que représente la rédaction d'une lettre de quelques lignes.

En conclusion, nous vous prions donc de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en l'assurance de notre profonde déconsidération pour ces agissements indignes du mandat qui vous a été confié.

Christiane FULCRAND  
Présidente